## Il est convenu et arrêté ce qui suit.

## Article 1 – Objet du bail de sous-location de local d'habitation

Le locataire principal sous- une partie des locaux situés 10 Rue des Hautains, 01630 Saint-Genis-Pouilly.

Comprenant : 4 chambre, un séjour cuisine, WC séparés, une salle de bain et une salle de douche avec un accès au garage et à la cave.

Le logement présente une surface de 111 m<sup>2</sup> et sera partagé avec 4 personnes.

#### Article 2 - Durée du bail

Le présent contrat de sous-location est conclu pour une durée de 14 mois, qui ne pourra, en toute hypothèse, excéder celle du bail principal.

Chacune des parties aura la faculté d'y mettre fin à tout moment sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de 1 mois.

# Article 3 - Loyer

La présente sous-location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 530 euros payable avant le 6 de chaque mois au domicile du locataire principal.

Le montant du loyer fait l'objet d'une indexation identique à celle du loyer principal. Le souslocataire remboursera au locataire principal sur justificatifs les charges, taxes, et impôts lui incombant au prorata de la surface occupée. Il s'oblige également à acquitter toute consommation personnelle (eau, gaz, électricité, téléphone) et tout abonnement y afférent.

## Article 4 - Destination des lieux

• Le logement est destiné exclusivement à l'habitation principale du locataire

## Article 5 – État des lieux

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties lors de l'entrée dans les lieux. Il demeurera annexé au présent contrat.

Le sous-locataire s'engage à prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée dans les lieux, à les entretenir en bon état de réparations locatives et de menu entretien pendant la durée du bail, et à les rendre dans l'état où il les a reçus à l'issue du présent contrat.

Le sous-locataire ne pourra entreprendre aucune transformation sans le consentement écrit du locataire et du bailleur.